



Philippeville, le 25 février 2022

Froidchapelle

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CLDR du 24 février 2022

Cafétéria de la salle omnisports – Froidchapelle

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de la réunion du 20 janvier 2022
2. Présentation de la défense PAT
3. La 2e ODR : le rapport annuel 2021
4. Appel à projets BiodiverCité
5. Divers

Le Bourgmestre introduit la séance puis accueille Monsieur JM Aelgoet, remplaçant de M Willy Decuir, démissionnaire ainsi que M Stéphane Denis, remplaçant de Mme Anne Aelgoet, directrice générale et personne relais DR.

1- Approbation du PV de la réunion du 20 janvier 2022

Le PV est approuvé sans remarque.

2- Présentation de la défense PAT

La FRW rappelle que le Pôle Aménagement du Territoire (le PAT) est un organisme qui remet un avis sur l'Avant-Projet de PCDR avant que celui-ci ne soit approuvé par le Gouvernement Wallon. Une délégation ira donc devant le PAT pour présenter et défendre l'Avant-Projet de PCDR.

Composition de la délégation :

- Le président de la CLDR → Mr le Bourgmestre
- L'agent relais communal → Mr le Directeur Général
- L'auteur de PCDR → DR(EA)²M
- L'organisme d'accompagnement → la FRW
- Deux membres de la CLDR → Anne Aelgoet & Lionel Pierdominico (désignés lors de la réunion du 20 janvier 2022)

La FRW présente ensuite le projet de Power Point réalisé pour la défense PAT et invite les membres présents à faire part de leurs remarques/questions/suggestions sur la présentation.

3- 2^{ème} ODR : rapport annuel 2021

Le Rapport Annuel est rédigé chaque année par le Collège et l'Administration communale, en collaboration avec la CLDR et la FRW. Il doit être transmis à l'Administration régionale (DGARNE), au Pôle Aménagement du Territoire, à la Ministre de la Ruralité et au spw wallonie pour le 31 mars. Il est donc à l'ordre du jour de chaque CLDR de début d'année.

Ce rapport, qui comporte 4 parties, vise à faire le point, chaque année, sur l'état d'avancement des projets et sur la dynamique participative menée sur la commune.

- La première partie présente la situation générale de l'opération avec les projets réalisés, en cours ou en attente
- La deuxième partie reprend un état d'avancement des projets en convention DR
- La troisième partie décrit le rapport d'activités de la CLDR (les réunions tenues)
- La quatrième partie mentionne la programmation pour les 3 années à venir. Ce PCDR n'étant plus valide, il n'y a plus lieu de compléter cette partie.

Suite à une nouvelle circulaire de septembre 2021 encadrant les PCDR, le rapport annuel doit dorénavant être approuvé par le Conseil communal.

La FRW signale que ce rapport annuel concerne bien la 2^{ème} ODR. Tant que le 3^{ème} PCDR n'est pas approuvé par le gouvernement wallon, celui-ci reste d'actualité.

1. Situation générale de l'opération (projets réalisés/en attente)

Chaque membre a reçu en même temps que son invitation, un tableau reprenant la liste des projets mentionnant leur état d'avancement. Quelques commentaires sont donnés mais aucune remarque n'est apportée.

2. Avancement des projets en convention DR :

3 projets sont en cours :

La maison de la ruralité :

Début des travaux : 15/06/2020.

Précision de Mr Sylvain Jaspert, échevin des travaux : Les techniques spéciales sont en cours d'installation.

Fin des travaux : +/- juin 2022

L'aménagement de 2 habitations tremplins et un lieu de rencontre pour les jeunes à Boussu-lez-Walcourt :

Début des travaux : 30 mars 2020

Fin des travaux : 29/06/2022

L'aménagement du centre du village de Fourbechies :

Notification d'attribution à l'entreprise Pirlot : 15/09/2021

Début des travaux : 28 mars 2022

3. Le rapport annuel de la CLDR

3 réunions de la CLDR ont eu lieu en 2021.

La première (24/03/2021 – 15 p + 2) :

- Retour des groupes de travail
- État d'avancement sur la rédaction des fiches-projets
- Présentation/rédaction du rapport annuel 2020

La deuxième et troisième (15 et 22/06/2021- 15 et 13 p + 4) :

- Présentation par DR(EA)²M des fiches-projets de lot 1 et 2

Le rapport annuel peut dès lors être finalisé et envoyé aux différentes autorités.

4- Appel à projets BiodiverCité

BiodiverCité est un appel à projets qui fusionne les PCDN, le Plan Maya et la semaine de l'arbre, il permet de financer des actions/projets en faveur de la nature pour un montant de 12.000€ maximum de subsides/an dont 2000 € pour la semaine de l'arbre.

Cet appel à projets met en œuvre des politiques de protection et de restauration sur le territoire public et mobilise les citoyens à relever collectivement le défi pour plus de nature en Wallonie.

La condition d'octroi des subsides se résume à ce que la commune soit propriétaire du terrain (ou convention de longue durée avec un propriétaire).

Par contre, elle s'engage à :

- Réaliser les projets dans le temps,
- Favoriser une dynamique citoyenne (ancien groupe PCDN par exemple),
- Informer et conscientiser les citoyens à biodiverCité,
- Assurer le suivi administratif et financier,
- ...

Les thématiques éligibles sont :

- Biodiversité et bâti
- Cimetières et nature
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Plantations
- Pollinisateurs
- Protection d'espèces et de sites
- Sensibilisation
- Sentiers et domaine
- Zones humides, mares et cours d'eau

La FRW présente l'appel à projets 2021 et les résultats :

5 fiches ont été déposées par la commune et toutes ont été retenues :

- Formation pour les gestionnaires des espaces verts publics → 500 €
- Conférences, balades et ateliers découvertes nature → 2000 €
- Distribution de plants à l'occasion de la Sainte-Catherine → 2000 €
- Plantations et aménagements pour la biodiversité dans les espaces publics → 2000 €
- Distribution de plants à l'occasion de la Sainte-Catherine 2022 → 2000 €

Montant total de subsides : 8.500 €

La FRW précise que la sélection des projets 2021 s'est réalisée avec les membres de l'ancien PCDN de la Commune.

L'appel à projets 2022 prévoit une réunion de travail CLDR/ancien PCDN/citoyens permettant également de sélectionner les projets. C'est ce que l'on appelle une CLDR élargie ; celle-ci s'organisera au minimum une fois l'an.

Notons qu'à chaque appel à projets, la commune pourra se faire accompagner par la FRW notamment lors des étapes de la participation citoyenne et la rédaction des fiches-projets. De même, elle assurera la coordination entre les acteurs locaux et régionaux.

5- Divers

La FRW signale la démission de Mr Willy Decuir de son mandat au sein de la CLDR. Il est remplacé par Mr Jean-Michel Aelgoet.